

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Date convocation :  
13/07/2021

Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : 24

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, 10 rue du Général DE GAULLE, 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Marie-Claude DUBOIS, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Monsieur Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Danielle SCHMERBER, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Brigitte JEANPIERRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude DUBOIS

Madame Anita LUTRINGER donne pouvoir à Monsieur Bachir AÏD

Monsieur Michel MOUROT donne pouvoir à Madame Isabelle CANONACO

Monsieur Eric Colle donne pouvoir à Monsieur Jean Louis DEMANGE

M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Etienne COLIN

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

**INTERCOMMUNALITE ( 5.7)**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF des Vosges, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ arrivé à échéance.

Le conseil communautaire doit autoriser Monsieur le Président à signer la CTG séquencée sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**ADOpte** la Convention Territoriale Globalisée (CTG) entre la CCBHV et la CAF des Vosges.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2021.12.08 12:58:24 +0100  
Ref:20211206\_144008\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président



DOMINIQUE PEDUZZI